

15083



ASSOCIATION D'APPUI AUX ACTIONS
DE DÉVELOPPEMENT RURAL

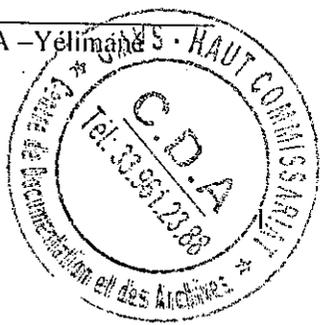
BP : 10
Tél : 00223 21590204 / 76466623

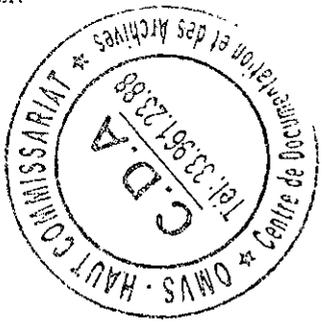
**PROJET DE DESENCLAVEMENT ET DE SECURITE ALIMENTAIRE
DANS LES COMMUNES DE FANGA ET SOUMPOU**

**CERCLE DE YELIMANE
REGION DE KAYES**

Septembre 2011

Siège Social : B.P. 10 YELIMANE - Cpte n° 26001165877 - 76 - BDM - SA - Yelimane
Région de Kayes (MALI)
Tél./Fax : (223) 21 59 02 04 - Email : adryl@afribone.net.ml





P G I R E II

Seamport - site 4

-Fanga - site 3 et 4

-Communes

15083

SOMMAIRE

I INTRODUCTION

II GENERALITES

21- communes de Fanga

22 - Commune de Soumpou

III PROBLEMATIQUE DE L'ENCLAVEMENT DANS LES COMMUNES DE FANGA

31 - les initiatives locales entreprises par les communautés

IV - PRESENTATION DES PROJETS

41- Intitulé

42 - justification

43 - Objectifs

44 - bénéficiaires du projet

45 - description des actions envisagées

V BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

VI IMPACT SOCIO ECONOMIQUE ET ENVIRONEMENTAL DU PROJET

61 - Impacts attendus

62 - évaluation du projet

63 - Compte d'exploitation

VII DURABILITE/PERENITE DU PROJET

7 1 - Mise en place d'un comité de gestion

7 2 - suivi /valorisation

VIII PLAN D'EXECUTION ET DE GESTION

81 - Durée du projet

82 - Modalités de mise en œuvre

IX CONCLUSION

X ANNEXES

- Carte des deux communes
- Extrait carte IGN de la zone
- Plans et devis détaillé des ouvrages

I INTRODUCTION

La décentralisation a transféré aux communes certains prérogatives de développement socio économique de la localité, précédemment dévolu à l'Etat central. C'est ainsi, les élus communaux sont sous pression de leur population concernant certains souffrance qu'elles vivent au quotidien ; parmi ces nombreuses préoccupations, nous pouvons citer le désenclavement des localités entre elles et vis-à-vis de l'extérieur, la sécurité alimentaire à travers les aménagements hydro agricoles.

En répondant à une demande présente de leur population, les responsables des communes de Fanga et Soumpou ont initié ce projet de désenclavement et d'aménagement intercommunal.

C'est ainsi qu'ils ont commandité une étude de faisabilité de ce projet dans le but de chercher des financements. Le présent document s'inscrit dans ce cadre.

II GENERALITES

Le cercle de Yélimané est situé dans la région de Kayes à l'Ouest de la République du Mali, dans la zone sahélienne. Le cercle de Yélimané couvre une superficie de 5700 km².

Son climat est de type sahélien avec une chaleur intense et des vents violents qui soufflent d'avril à juin, et une pluviométrie qui varie entre 400 et 600mm (juin-septembre). La température moyenne annuelle est de 29 °C, tandis que les moyennes mensuelles varient entre 22,5°C à 40°C.

Le cercle est composé de 12 communes dont une urbaine, il s'agit de la commune de TOYA.

Le cercle compte environ 160 000 habitants (RPGH 2008), répartis entre différentes ethnies : Soninké (90%), Peuhls, Maures et Bambaras. Cette population comporte une forte proportion d'émigrés (15 000 personnes environ soit 9% de la population). L'Islam est la religion dominante.

Pratiquée sur de petites parcelles, l'agriculture constitue avec l'élevage et le commerce la principale activité économique du cercle. L'apport financier de la diaspora a engendré un essor économique dans les secteurs de l'hydraulique, de l'éducation et de la santé.

Compte tenu des difficultés économiques croissantes des migrants, il est nécessaire que les populations locales prennent de plus en plus en charge leur propre développement notamment en exploitant les potentiels du secteur agricole.

Le cercle est desservi par l'axe goudronné qui relie Yélimané à Kayes et par deux opérateurs de téléphone : il s'agit d'Orange Mali (Opérateur Global de télécommunication) et SOTELMA/MALITEL.

Le taux de couverture du cercle en réseau GSM est d'environ 85%.

Le district sanitaire de Yélimané comporte 23 aires de santé dont 3 non fonctionnels avec une population totale estimée en 2010 à 165 332 habitants (source: estimation

csréf). Ce qui donne un niveau d'accès au service de santé relativement bon en comparaison avec d'autres localités du Mali, même si des efforts restent à faire.

Il faut signaler que le taux de malnutrition au niveau du cercle est de 15% selon l'enquête démographique et de santé réalisé en 2006 (source enquête EDS IV 2006).

Dans le domaine de l'éducation, il existe d'après le rapport de 2009 du CAP de Yélimané :

- 42 écoles publiques à premier cycle,
- 12 écoles publiques à second cycle,
- 11 écoles communautaires,
- 18 structures d'encadrement de la petite enfance,
- 11 centres d'éducation pour le développement (CED)

21- communes de Fanga

La commune rurale de Fanga est située au centre est du cercle de Yélimané, à 25 km de la ville de Yélimané. Elle est limitée:

- au nord par la commune rurale de Krémis et Kirané
- au sud par la commune rurale de Soumpou et Tringa;
- à l'Est par la commune rurale de Sandaré
- et à l'Ouest par la commune rurale de Soumpou et Guidimé

Le relief de la commune est assez accidenté avec la présence de montagne sur l'ensemble du territoire commune. Cette situation a pour conséquence directe l'enclavement de la commune, soit à cause des obstacles solides, soit à causes des cours d'eau.

On note l'existence de vastes plaines et plateaux dominés çà et là par des collines gréseuses.

Le relief de la commune est plus ou moins accidenté. Les hauteurs dépassent en certains endroits 300 mètres.

Le climat à l'instar d'une bonne partie du cercle est de type sahélien caractérisé par une faible pluviométrie comprise entre 400 et 500 mm par an avec 36 jours de pluie.

La température moyenne annuelle est de 29°C, tandis que les moyennes mensuelles oscillent entre 22° et 38° C (cf Exploitation de la météorologie de l'ASECNA de Yélimané).

L'hydrographie de la commune de Fanga est dominée par la rivière Térrekolé et ses affluents. La commune se situe à la sortie d'une zone montagneuse de la Terrekolé, ce qui lui crée une zone d'étalement des eaux, qui se poursuit vers l'ouest, c'est-à-dire jusqu'à la commune de Soumpou.

On note l'existence de quelques mares dont la plus importantes est la mare de Khassa, qui constitue un site touristique à cause de ses chutes d'eau pittoresques

La végétation est dominée par les épineux telles que : *Acacia Seyal*, *Acacia Nilotica*, *Acacia Sénégal*.

On y rencontre essentiellement du *Balanites Egyptiaca* sur les terres sablonneuses.

D'autres espèces telles que les *Combrétum Glutinosum*, *Bauhinia Reticulata*, *Andansonia Digitata*, se rencontrent par endroit. D'autres essences arborescentes se rencontrent au niveau des collines.

Les grands arbres se rencontrent surtout le long de la Térékolé et des autres cours d'eau.

Les genres herbacés se composent de graminées (*Cenchrus*, *Eragrosis Endropogons*, *Pénicetum...*) et légumineuses (*Zonia*, *Blépharis...*)

Très pauvre en gibier, la faune est principalement composée des animaux suivants : Hyènes ; Chacals ; Singes ; Oiseaux (perdreux, passereaux); Reptiles ; Lapins ; Ecureuils; Etc.

Créée conformément à la loi 99 059 du 4 novembre 1996 portant création des communes en république du Mali, la commune rurale de Fanga comprend 4 villages officiels et quelques hameaux.

La commune comptait, selon RGPH de 1998, une population de 4806 âmes estimée à 7122 habitants en 2009 (taux d'accroissement 2.5%, données csref).

22 - Commune de Soumpou

La commune de Soumpou est identique à celle de Fanga dans ses traits physiques (reliefs, hydrographie, végétation, etc).

Elle est située à 15 km du chef lieu de cercle (la ville de Yélimané). La commune est limitée

- au nord par la commune rurale de Fanga
- au sud par la commune rurale de Tringa;
- à l'Est par la commune rurale de Sandaré
- et à l'Ouest par la commune rurale de Guidimé

Elle est composée de 5 villages officiels, et compte une population de 2693 hbts (RPGH 98), estimée à 4455 hbts (estimation csref 2009).

Autres problématiques communes à ces deux communes, comme à l'ensemble du cercle de Yélimané est l'émigration d'une bonne partie des bras valides vers d'autres horizons, à la recherche d'un bien être pour les siens. Le nombre de ressortissants des deux communes est estimé à plus de 400 personnes (régulières +irrégulières)

III PROBLEMATIQUE DE L'ENCLAVEMENT ET DE L'AGRICULTURE DANS LES COMMUNES DE FANGA ET SOUMPOU

Ces deux communes voisines restent l'une des plus enclavées du cercle de Yélimané. Cet enclavement est la fois interne qu'externe.

Les communes de Fanga et Soumpou sont situées dans une basse vallée des montagnes du Guidimé. Il s'agit de la montagne de Tango, de Diengueré, de Takaba, etc.

Cette situation a comme conséquence la multiplication des cours d'eau et des marécages. Aussi, le territoire de ces deux communes est traversé par la rivière Terrécollée, principal cours d'eau du cercle, qui prend sa source depuis le terroir de la commune voisine de Sandaré, situé à une trentaine de km plus à l'EST.

Cette zone est assez caractéristique du cercle de Yélimané à cause de son enclavement. Après une pluie, il ne faut même pas essayer, même à pieds, sauf quand on est fort en natation, car les cours d'eau jonchent le chemin.

Pour aller dans cette zone, on assiste à une variation saisonnière des prix assez bien marquée avec une amplitude supérieure à celle observée ailleurs dans le cercle.

Ainsi, pour l'approvisionnement en denrées de premières nécessités, les commerçants sont obligés de faire un stock conséquent en attendant l'interruption de la circulation. Ceux qui n'ont pas de chiffre d'affaire important sont obligés de fermer boutique après l'épuisement de leur stock, car le coût de l'approvisionnement devient trop élevé à cause de l'enclavement ; Il va sans dire que cela reflète directement sur la vie des populations, car pendant cette période (juillet-novembre), les prix des denrées subissent une véritable flambée. (cf ci-dessous le tableau des prix des transports selon les saisons).

Au niveau agricole, ces deux communes regorgent d'innombrables potentialités qui restent inexploitées, faute d'aménagement. En effet, le ravinement s'accroît avec l'érosion, empêchant les crues de se déverser. Les terres ne sont plus inondées.

Tableau des prix selon les saisons (TRANSPORT YELIMANE FANGA - 25 km)

PERIODE	PRIX SAISON SECHE		PRIX SAISON DES PLUIES	
	CAMIONNETTE	BACHEES	CAMIONNETTE	BACHEES
PASSAGERS	1000 F CFA	1000 F CFA	Impossible	2000 à 2500 F CFA
MARCHANDISES	20 F CAF/KG	20 F CFA/KG	Impossible	40 F CFA/KG

En faisant une comparaison avec les prix pratiqués sur l'axe Yélimané Kayes (150km), on constate un écart important qui est dû au problème d'enclavement (ex : 3000 F CFA/passager et 15 F CFA /KG en toute saison)

31 - les initiatives locales entreprises par les communautés

Face aux problèmes d'enclavement, vécu par les populations depuis le temps des anciens, des initiatives se sont développées afin de soulager cette souffrance. Ces initiatives ont été entreprises non seulement par les communautés, mais aussi suscité par des partenaires techniques.

C'est ainsi qu'on peut citer le cas de la mobilisation saisonnière de main d'œuvre pour le débroussaillage de l'axe Fanga-Takaba-Makana. Il faut aussi noter l'appui de la Fondation Stromme en 1998, à travers la base de Niogoméra sous l'égide du vieux Boubacar Dicko, qui a initié quelques ouvrages sommaires d'affranchissement des ravines (empierrement gabionné) qui ont permis de soulager momentanément les populations. Toutes fois ces ouvrages manquaient d'étude technique conséquente.

Il ya aussi la mobilisation intercommunale pour l'aménagement de l'axe Fanga-Djarika en 2007. L'objectif était de faciliter la circulation et de rejoindre facilement la commune de Sandaré et de reprendre la RN1 c'est-à-dire Kayes-Bamako.

Le programme alimentaire mondial (PAM) à travers l'ONG ADR, a soutenu avec son volet VCT (vivre contre travail ou Food for Works) ces actions de mobilisation de la main d'œuvre en 2006-2007 avec des produits alimentaires.

Grâce à ces différentes initiatives, la circulation s'est légèrement améliorée à certains endroits.

Ces différentes initiatives ont suscité une prise de conscience des nouvelles autorités communales des deux communes de Fanga et Soumpou, aboutissant à l'idée du présent projet intercommunal.

IV - PRESENTATION DU PROJET

41- Intitulé

« PROJET DE DESENCLAVEMENT ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES COMMUNES DE FANGA ET SOUMPOU »

42 - justification

Les populations des communes de Fanga et Soumpou souffrent beaucoup des effets de cet état d'enclavement. Tous les secteurs de la vie socio économique sont affectés. Au niveau sanitaire par exemple, lorsqu'il ya besoin d'évacuation vers le csref de Yélimané en saison des pluies, cela devient pratiquement impossible pour la famille du patient. Les charrettes constituent le dernier recours pour la plupart des familles. Cela n'est pas sans conséquence sur la vie. Certain patient décède avant d'arriver à l'hôpital. Cela est surtout fréquent avec les femmes enceintes, malgré l'existence d'un système de référence, l'ambulance n'arrive pas à accéder à cette zone. L'approvisionnement des populations en denrées de premières nécessités devient quasi impossible en certaines périodes de l'année.

Au niveau agricole, cette zone est l'une qui regorge le plus de potentialités, qui restent inexploitées faute d'aménagement, car l'insuffisance de la pluviométrie affecte tous les systèmes d'exploitation.

43 – Objectifs

- Faciliter l'approvisionnement des populations en denrées de premières nécessités en toute saison
- Faciliter les évacuations sanitaires vers les structures de santé à différents échelons (CSCOM, CSREF, Hôpital de Kayes)
- Sécuriser la production agricole dans les plaines traversées
- Améliorer la mobilité des populations afin de favoriser les échanges économiques entre les localités

44 – bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- Les différents usagers de l'axe
- Les commerçants (sédentaires et ambulants)
- Les transporteurs routiers
- Les professionnels de la santé
- Les services techniques et autres agents de développement
- Les producteurs (agriculteurs, éleveurs, planteurs, cueilleurs, etc) pour l'écoulement de leurs différents produits vers les centres urbains
- Les différentes familles pour l'approvisionnement régulier en denrées de premières nécessités

45 – description des actions envisagées

Le présent projet s'articule autour des actions suivantes :

1) La construction de 5 ouvrages d'affranchissement. Au niveau des deux territoires communaux, 5 passages ont été identifiés comme prioritaire, c'est-à-dire empêchent totalement la circulation d'engin après la pluie et souvent pendant plus de trois mois de l'année (saison des pluies). Ces ouvrages seront principalement de deux grands types :

- Type radier submersible : il sera construit dans les endroits marécageux, c'est-à-dire dans les bourbiers argileux. Deux ouvrages sont concernés. Il s'agit du bourbier entre Niakatela et Takaba, qui commence depuis la sortie de Niakatela et se prolonge vers Takaba.

- Type pont barrage : il sera construit sur les passages de marigot situé dans les zones d'étalement important (plaine d'inondation). Quatre ouvrages sont concernés par ce type d'ouvrage. La surface récupérable cumulée de ces quatre ouvrages avoisine les 600 ha. Ici il s'agit de combiner le désenclavement à la sécurité alimentaire, car cette zone possède une grande potentialité agricole avec une des terres les plus fertiles du pays, annuellement renouvelé grâce aux crues de la Terrekolé. Ces ouvrages seront alors munis de batardeaux afin de retenir les eaux de ruissèlement tout en servant d'ouvrage régulateur entre l'amont et l'aval. En plus, au niveau des rainure de l'aval, seront placés des grilles à poisson ainsi de faciliter la capture des poissons. Cela augmentera l'impact économique du barrage. Ces ouvrages sont situés entre Niagnela et Tango, en passant par Fanga.

2) Les mesures d'accompagnement : compte tenu de la dimension du projet, des mesures d'accompagnement assez structurées sont indispensable. Elles permettent non seulement l'appropriation du projet par les acteurs locaux, mais aussi sa valorisation optimale et un entretien à hauteur de souhait. L'expérience a montré que ces genres de projet d'aménagement nécessite un accompagnement minimum de deux campagnes afin de mieux suivre l'impact et de transférer les étapes et outils de suivi aux communautés locales (via le comité de gestion). Le projet comportant les deux volets importants, c'est-à-dire le désenclavement et l'aménagement hydro agricole.

V BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

51. Budget :

Les rubriques détaillés du budget se trouvent en ANNEXE

DESIGNATION	MONTANT
1. PERSONNEL	11 700 000
2. EQUIPEMENTS	1 225 000
3. REALISATIONS OUVRAGES	314 927 200
4. VALORISATION	15 360 000
5. CONTROLE/SURVEILLANCE (6%)	18 895 632
6. DIVERS/IMPREVUS (3%)	9 447 816
7. FRAIS ADMINISTRATIFS (3%)	11 146 670
TOTAL GENERAL	382 702 318

52. Plan de financement :

RUBRIQUES	MONTANT	COMMUNAUTES	COMMUNES	DIASPORA	AUTRES
1. PERSONNEL	11 700 000		1 350 000		10 000 000
2. EQUIPEMENTS	1 225 000				1 225 000
3. REALISATIONS	314 927 200	15 746 360		31 492 720	267 688 120
4. VALORISATION	15 360 000	360 000	2 500 000	5 000 000	7 500 000
5. CONTROLE/SURVEILLANCE	18 895 632				18 895 632
6. DIVERS/IMPREVUS	9 447 816		400 000		9 447 816
7. FRAIS ADMINISTRATIFS	11 146 670				11 146 670
TOTAL	382 703 318	16 106 369	4 250 000	36 492 720	325 903 238
%	100	4,21	1,10	9,53	85,16

VI IMPACT SOCIO ECONOMIQUE DU PROJET

61 - Impacts attendus

Tout projet (en particulier les projets d'aménagement) comporte toujours des avantages et des inconvénients.

Un projet n'est justifié que si les avantages que l'on en tire l'emportent sur les inconvénients.

Pour le cas présent,

Les avantages liés à la construction d'ouvrages d'affranchissement et d'irrigation peuvent être:

- La facilitation de la circulation et les échanges entre les populations
- La réduction du coût de la vie grâce à une réduction des prix de transports
- La facilitation des évacuations sanitaires
- La diversification de la production agricole
- L'amélioration de la sécurité alimentaire
- Le développement des activités génératrices de revenus, notamment pour les femmes et les jeunes grâce à la pratique du maraichage
- l'alimentation de la nappe phréatique permettra une bonne alimentation des puits situés dans les environs des ouvrages.
- la relance de la riziculture pluviale au niveau du bas fond.
- la régularité de la production agricole moins sujette aux aléas climatiques
- la sécurisation de 500 hectares de terres pouvant être mises en valeurs par la culture du riz et/ou le maraichage et la culture de décrue.

- la facilitation de l'abreuvement du bétail grâce à une bonne alimentation de la nappe phréatique.
- la Reprise de la végétation adjacente et le développement de la faune (effets positifs sur l'environnement).
- Le développement de la pisciculture dans la zone
- La diminution des cas de noyades lors de la traversée en saison des pluies

Les Inconvénients peuvent être:

- nécessité d'investir (coût élevé de l'investissement)
- nécessité de gestion et d'entretien de l'ouvrage (occasionne des charges récurrentes)
- mise en cause (dans certains cas) des systèmes fonciers traditionnels et nécessité d'une redistribution foncière
- cas de maladies pouvant être liées à la consommation ou à la présence de l'eau stagnante (paludisme, bilharziose, etc).

62 - évaluation du projet

a) Situation actuelle : les communes de Fanga et de Soumpou sont caractérisées par leur enclavement presque total en saison des pluies. Cet état de fait les isole complètement du reste du cercle voir du monde extérieur. Ce qui les exclue de tous échanges commerciaux importants, alors qu'elles pourraient constituer une zone d'approvisionnement pour le cercle de Yélméné, si les potentialités énormes étaient exploitées en plus du désenclavement. L'une de ces potentialités constitue l'agriculture. En effet il existe de vaste plaine, qui ne sont plus exploitées faute d'inondation. Avec les phénomènes d'érosion et d'approfondissement des cours d'eau, jumelé à la baisse notoire de la pluviométrie, ces cours d'eau ne débordent plus pour inonder les vastes plaines (plus de 500 ha au niveau de la zone du projet).

La production agricole est alors insuffisante, cela contraint les actifs à émigrer vers d'autres lieux à la recherche de situation meilleure pour secourir les familles en vivres alimentaires.

b / Situation après projet :

Le projet consiste à faire des ouvrages de passage combiné des retenues d'eau (pont barrage). Ce qui fait c'est un projet très intéressant car vise deux grands objectifs ou domaines : le désenclavement et l'aménagement hydro agricole, car projet pris isolément est un secteur important dans la vie des populations du sahel.

En effet le projet permettra un véritable épanouissement des populations, qui semblent dans une sorte de prison, réduisant de beaucoup leur mobilité. En certes période de l'année, aucune personne ne souhaite avoir un problème de voyage urgent, car cela risque de coûter très cher, sans éliminer les risque de noyage pour les non connaisseurs de ces cours d'eau, à écoulement torrentiel, et à berges mouvantes.

Les 4 ponts barrages sur les 5 sites à aménager permettront de sécuriser la production sur 500 hectares de terres agricoles, ce qui n'est pas négligeable.

Le projet permettra de réintroduire la riziculture, qui était est une culture presque nouvelle pour les générations actuelles. Il y aura un développement certain du maraichage, qui est pratiquée à petite échelle par les felles au bord du puits. Avec la retenue, cette activité connaîtra un véritable essor avec l'introduction des jeunes et la culture mécanisée (utilisation de motopompe pour l'arrosage). Il y aura une plus grande professionnalisation de l'activité agricole.

Les conditions d'abreuvement du troupeau du village seront améliorées grâce à une présence permanente de l'eau dans le lit de la Terrekollé. En effet avec les 4 barrages, l'eau va être retenue pendant la saison des pluies. Cette eau peut être libérée petit à petit à travers l'ouverture des batard'eaux, desservant ainsi, les villages situés à l'aval.

Du point de vue production, l'aménagement permettra une augmentation sensible de la production et sa diversification.

En admettant que l'aménagement permettra de sécuriser totalement 500 ha, cette surface est intensément exploitée, à la fois en saison de pluie et saison sèche. Les principales cultures qui seront pratiquées sont les suivantes:

- saison des pluies : riz en pleine zone inondée, maïs/sorgho aux abords au niveau des endroits faiblement inondés (bourrelets).
- saison sèche: cultures de décrue (maïs, niébé), cultures maraichères avec les principales légumes (laitue, oignon, échalote, pomme de terre, concombre, tomate, chou, etc)
L'aménagement permettra la production d'une quantité importante de fourrages à partir des résidus de récolte (notamment les tiges de maïs, de riz, les fanes de niébé, etc), facilitant ainsi l'alimentation du bétail.

Il sera également observé un effet positif sur l'environnement, grâce à la reprise de la végétation adjacente, sur la faune aquatique, etc.

63 – Compte d'exploitation

Il faut que le projet soit rentable pour la population, que les avantages chiffrables ou non l'emportent sur les inconvénients. Il s'agit de prouver la rentabilité économique et sociale de l'investissement.

1) Éléments du compte d'exploitation

Pour ce projet intercommunal, les principaux types de valorisation sont les suivants : valorisation en transport et valorisation agricole:

I) Valorisation en transport :

Il faut signaler que l'objectif principal du projet est le désenclavement de la zone. Cela permettra beaucoup de retombée économique et sociale, comme signalé plus haut. On

peut citer par exemple le prolongement de la période de foire de 5 mois à plus de 8 mois grâce à l'amélioration de l'accessibilité. Cela permettra un écoulement des produits et un bon prix au producteur avec la venue des acheteurs, l'augmentation des recettes de la commune grâce aux taxes perçues le jour du marché, l'économie réalisée par les chefs de ménage sur les couts d'accès aux produits de premières nécessités ; etc. Le chiffrage de ces impacts économiques peut être un plus difficile à faire. C'est pourquoi, nous avons volontaire choisie de faire nos estimations avec la valorisation agricole, pour des raisons pratique.

II) Valorisation agricole :

Pour ce genre d'ouvrages, nous pouvons distinguer trois types de valorisation agricole. Ces types ont été définis à partir de l'expérience de terrain, particulièrement dans la zone de Yélimané, où des ouvrages analogues ont été réalisés et suivi pendant quelques années afin de capitaliser les résultats. A travers un calendrier rigoureusement choisi, chaque type de valorisation peut donner l'optimum de résultat pour la même parcelle.

A) Valorisation Pluviale

Pour la valorisation pluviale, la culture principale est le riz, compte tenu de l'hydrologie de la plaine. A côté du riz, le maïs et le sorgho maganié (à panicule compacte) cultivés sur les bourrelets, c'est-à-dire les élévations de terres issues de dépôts alluviaux. Nous retenons comme base de répartition, 70% possible en riz et 30% en maïs sorgho.

B) Valorisation en décrue:

La période de décrue étant située juste après celle pluviale, elle occupera les terres cultivées en riz (après récolte), car la culture se fait à partir de l'humidité résiduelle du sol. La décrue sera réalisée sur les 350 ha. Les principales cultures rencontrées sont : le maïs, le sorgho, la calebasse, le niébé en association avec le maïs-sorgho.

C) Valorisation en maraîchage

Le maraichage est la dernière activité de la contre saison, qui peut démarrer depuis novembre jusqu'en juin, si la disponibilité de l'eau est assurée. Nous pouvons compter sur une pleine campagne avec la présence des ouvrages de retenue, l'eau sera disponible. La surface ainsi prévue est de 10 ha sur les deux communes.

Tableau des cultures et répartition des surfaces

Produit (pluvial) surface= 500 ha

DESIGNATION	Riz	Maïs	sorgho	Niébé	TOTAL
Superficie (ha)	350	75	75	150	500
Rendement					
Rdt mini (kg)	1,5T	0,9T	0,9T	0,6T	
Rdt moyen	2t/ha	1,5t/ha	1,5t/ha	0,8t/ha	
Rdt maxi	3,5T	2,5T	2,5T	1,2T	
Production moyenne	700T	112,5t	112,5t	120t	1045 t
Prix pratiqués					
P. mini	250	100	100	300	
P. moyen	300	150	150	400	
P. maxi	400	250	250	500	
Valeur Production moyenne	210000000	16875000	16875000	48000000	291750000

Produit (decrue)

surface= 350 Ha

DESIGNATION	Maïs	Sorgho	Niébé	TOTAL
Superficie	245	105	350	350ha
Rendement				
Rdt mini (kg)	0,9T	0,9T	0,6T	
Rdt moyen	1,5t/ha	1,5t/ha	0,8t/ha	
Rdt maxi	2,5T	2,5T	1,2T	
Production moyenne	367,5t	157,5t	280t	805t
Prix pratiqués				
P. mini	100	100	300	
P. moyen	150	150	400	
P. maxi	250	250	500	
Valeur Production moyenne	55 125 000	15 750 000	112 000 000	182 875 000

Charge d'exploitation (pluvial+décrue) Pour 1 ha

DESIGNATION	Riz	Maïs	Niébé	TOTAL
Semences	75 000	25 000	25 000	125 000
Engrais	240 000	54 000	54 000	348 000
Produits phyto	100 000	25 000	25 000	150 000
Main d'œuvre	300 000	80 000	40 000	420 000
TOTAL	715 000	184 000	144 000	1 043 000
Charge totale	250 250 000	45 000 000		295 250 000

Charges d'exploitation pour le maraichage

cycle1: novembre à Février

		<i>S=10HA, soit 85 000m2 de surface utile</i>							
		BESOINS EN SEMENCE							
Designation	Tx d'occupation	Surface occ	semences g/100m2	nb/100m2	besoins/g	prix/g	Montant	Autres charges	
TOMATE	10	8500	5	85	425	65	27 625	(engrais, phyto, mo)	
OIGNON	20	17000	50	170	8500	65	552 500	3120000	
CHOU	10	8500	7	85	595	40	23 800		
POMME DE TERRE	15	12750	15	127,5	1912,5	1000	1 912 500		
LAITUE	15	12750	5	127,5	637,5	30	19 125		
JAXATU	13	11050	5	110,5	552,5	90	49 725		
PIMENT	10	8500	10	85	850	150	127 500		
POIVRON	7	5950	10	59,5	595	70	41 650		
Total	100	85000		850			2 754 425	3 120 000	
								5 874 425	

cycle 2: mars à Juin

S=5HA, soit 42500m2 de surface utile

		BESOINS EN SEMENCE							
Designation	Tx d'occupation	Surface occ	semences g/100m2	nb/100m2	besoins/g	prix/g	Montant	Autres charges	
NIEBE FEUILLE	15	6000	5	60	300	30	9 000	(engrais, phyto, mo) 1950000	
CHOU	15	6000	7	60	420	40	16 800		
POIVRON	20	8000	10	80	800	70	56 000		
PIMENT	20	8000	10	80	800	150	120 000		
GOMBO	30	12000	100	120	12000	20	240 000		
Total	100	40000		400			441 800	1 950 000	
								2 391 800	

PRODUITS pour le maraichage

cycle1: novembre à Février

		<i>S=10HA, soit 85 000m2 de surface utile</i>						
		Produits:						
Designation	Tx d'occupation	Surface occ	nbre de cycle	surf totale	RDT t/ha	prod (kg/s)	prix	valeur
TOMATE	10	8500	1	8500	13	11050	500	5 525 000
OIGNON	20	17000	1	17000	13	22100	350	7 735 000
CHOU	10	8500	1	8500	15	12750	300	3 825 000
POMME DE TERRE	15	12750	1	12750	13	16575	350	5 801 250
LAITUE	15	12750	1	12750	8	10200	750	7 650 000
JAXATU	13	11050	1	11050	12	13260	350	4 641 000
PIMENT	10	8500	1	8500	8	6800	400	2 720 000
POIVRON	7	5950	1	5950	10	5950	400	2 380 000
Total	100	85000		85000		98685		40 277 250

cycle 2: mars à Juin

*S=5HA, soit 42500m2 de surface
utile*

Produits:

Designation	Tx d'occupation	Surface occ	nbre de cycle	surf totale	RDT t/ha	prod (kg/s)	prix	valeur
NIEBE FEUILLE	15	6375	1	6375	12	7650	750	5 737 500
CHOU	15	6375	1	6375	35	22312,5	200	4 462 500
POIVRON	20	8500	1	8500	20	17000	300	5 100 000
PIMENT	20	8500	1	8500	12	10200	400	4 080 000
GOMBO	30	12750	1	12750	22	28050	500	14 025 000
Total	100	42500		42500		85212,5		33 405 000

TABLEAU DU COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES		PRODUITS	
DESIGNATION	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT
Charges totales pour pluviale et décrué :	295250000 F CFA	valeur cultures pluviales :	
		Riz :	210000000 F CFA
		Maïs :	16875000 F CFA
		sorgho	16875000 F CFA
		Niébé :	
		valeur cultures décrué	
		Maïs :	55125000 F CFA
		sorgho	15750000 F CFA
		Niébé :	112000000 F CFA
Amortissement des ouvrages sur 30 ans = 39 812 396/30=	12756777	<i>Valeur cultures maraichères</i>	73682250 FCFA
Entretien de l'ouvrage 1% du coût =	3827033 F CFA		
Total1	311 833 810 FCFA		
<i>Charges liée au maraichage</i>	<i>8 266 225 F CFA</i>		
RESULTAT (Bénéfice)	180 207 215 FCFA		
TOTAL	500 307 250 FCFA	TOTAL	500 307 250 FCFA

2) Analyse et interprétation:

Le calcul du compte d'exploitation a été faite à partir des hypothèses moyennes pour les différents rendements.

Par exemple, pour l'exploitation pluviale, qui est retenue comme la principale valorisation du barrage, notamment la riziculture, les calculs ont été faits avec les hypothèses défavorables afin de rester dans une proportion raisonnable en attendant une pleine maîtrise technique des exploitants. Il faut signaler que les tests de riz au niveau du PADDY ont donné entre 5 et 7 tonnes/ha. Dans notre calcul, nous avons retenus 2 tonnes/ha comme rendement moyen.

En plus du riz, c'est la culture de décrue. En effet, l'une des caractéristiques des plaines inondables en zone sahélienne est la faculté de garder l'humidité pendant une période plus longue après le retrait de l'eau. Cela permet de réaliser une deuxième campagne de culture: la culture de décrue. Les principales spéculations retenues sont le maïs, le sorgho et le niébé en association.

La superficie occupée par le maraîchage est d'environ 15 ha en tout, c'est-à-dire 10 en première campagne de Novembre à Février et 5 hectares pour le cycle 2 Mars à Juin.

Les éléments de calcul ont été issus à partir des données collectées sur place par entretien avec la population, des données de la documentation et de l'expérience de terrain.

A titre d'expérience, nous sommes partie de celle de la plaine de décrue de Dioncoulané qui a été aménagée en 1995 par le GRDR, celle de Kémala et de Lakahiya en 2005 (cercle de Yélimané) qui été suivies sur une période de 3 ans. Toutes ces expériences ont montré que les aménagements du type entraînent une semi-intensification des cultures. L'innovation particulière ici est l'introduction de la riziculture pluviale dans le secteur, qui reste faiblement pratiqué alors qu'il ya d'énorme potentiels.

Avec ces différentes hypothèses retenues, le projet dégage un résultat d'exploitation positif de 180 207 215 F CFA. Avec ce résultat, l'aménagement est amorti en deux campagnes d'exploitation. (Coût du projet : 382 703 318 F CFA).

L'ouvrage permettra de produire une quantité importante de fourrages, à partir des résidus de récoltes, ce qui va contribuer à l'amélioration du bétail et d'augmenter le temps de séjour des animaux au niveau du terroir.

En plus de cet aspect purement économique, un autre aspect très important est l'aspect social et environnemental. La résolution du problème d'enclavement, donc de santé pour les populations.

La zone du projet est une zone d'émigration et d'exode rurale par excellence, ce qui les prédispose au départ. Le projet permettra une fixation des jeunes en leur donnant l'opportunité de réaliser des activités sur place.

Avec la retenue au niveau du barrage, l'abreuvement du bétail sera facilité, la nappe phréatique sera plus alimentée tout au long des cours d'eau aménagés.

Le projet permettra une meilleure reprise de la végétation adjacente (flore herbacée et ligneuse).

Par ailleurs, le projet permettra d'accroître les ressources halieutiques avec l'augmentation du temps de retenus favorable au développement endogène des poissons.

64 - Gestion socio foncière

La gestion foncière sera confiée au comité de pilotage qui donnera les grandes orientations. L'application des orientations retenues sera faite par le comité de gestion intercommunale.

L'ancien sera mis sur un accès équitable de toutes les couches de villages bénéficiaires, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont les plus défavorisées sur la propriété foncière.

L'instauration du paiement d'une rente foncière sera de mise afin d'augmenter les capacités d'autofinancement des deux communes pour la multiplication/reproductibilité d'une telle initiative

L'exploitant versera une cotisation annuelle qui va servir à l'entretien et à l'amortissement de l'ouvrage. Le comité de gestion ouvrira un compte soit au niveau de la caisse d'épargne ou au niveau de la banque à Yélimané afin de sécuriser les recettes. Ce fond pourra servir à financer la production (au moins l'approvisionnement en semence en début de campagne).

VII DURABILITE/PERENITE DU PROJET

La durabilité du projet sera assurée grâce à une forte implication des communautés bénéficiaires. Il sera à travers des volets principaux : la mise en place d'un comité de gestion et un dispositif de suivi évaluation du projet.

7 1 - Mise en place d'un comité de gestion

Il sera mis en place un comité de gestion intercommunal composé des représentants des élus, des chefs de villages, des femmes, des jeunes, de la coordination des associations communales, des ONG locales, etc. Ce comité est l'instance de décision et d'orientation.

Le comité se réunira régulièrement selon une périodicité qui sera fixée par un règlement intérieur adopté en Assemblée générale. Ce comité discutera les des questions tel le foncier, la fixation des cotisations, les taxes d'exploitants, les taxes d'usagers, l'utilisation des ressources halieutiques, la gestion hydrique des ouvrages, ainsi que tous les autres aspects concernant la mise en œuvre et l'après projet.

Les deux maires peuvent délibérer sur la création de ce comité, ou prendre une décision pour sa création.

Toutefois afin d'avoir un encrage institutionnel avec autonomie de gestion, il pourra avoir un statut associatif, avec l'obtention d'un récépissé auprès du préfet.

Le comité sera formé aux principes de gestion d'un ouvrage et les règles élémentaires du fonctionnement d'une association.

7 2 - suivi /valorisation

Le dispositif de suivi valorisation comprend l'introduction de variété améliorée à haut potentiel et le suivi-évaluation de l'impact socio économique du projet.

Dans la plaine aménagée grâce aux séries de ponts barrages, il sera introduit la culture du riz pluvial avec comme système la maîtrise partielle. Les variétés déjà testée et validée au niveau du programme d'appui au développement durable de Yélimané seront utilisées en fonction de leur adaptabilité à la hauteur de la lame d'eau au niveau des différentes plaines.

Ce suivi pourra être confié à une structure technique disposant de compétence dans l'accompagnement des paysans (services techniques de l'état ou ONG locales implantées dans la zone).

VIII PLAN D'EXECUTION ET DE GESTION

81 - Durée du projet

Le présent projet aura une durée d'exécution de 3 ans. Cette durée comprend à la fois la mise en place des infrastructures et le suivi accompagnement pour une meilleure valorisation et une assise de durabilité.

La gestion des fonds du projet sera confiée à une coordination intercommunale composée des deux maires, sera mise en place et se chargera de la gestion des fonds.

Les ouvrages seront réalisés par des entreprises ayant une expérience confirmée dans ces genres d'ouvrages et si possible dans la région de Kayes, dans une localité similaires.

82 - Modalités de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre sous la direction d'un comité de pilotage intercommunale, qui sera mise en place. Il sera composé des deux maires plus 2 représentants des conseils municipaux, 1 représentant de chacun des villages des deux communes, un représentant par corporation socioprofessionnelle par commune, un représentant des services techniques de la commune. Cette structure jouera le rôle de pilotage et d'orientation du projet. Il discutera des grandes questions telles la gestion foncière, les modes de valorisations sous les conseils des services compétents, etc. Le comité nommera un chef de projet selon des critères de compétences et de confiance pour la

gestion du projet. De préférence, il sera ressortissant de l'une des deux communes. Il sera assisté par un comptable. Il travaillera sous les ordres du comité de pilotage qui validera des rapports d'activités et rapports financiers.

IX CONCLUSION

Le projet constitue une priorité pour l'ensemble des villages des deux communes. Il contribuera à l'épanouissement des populations, à la sécurité alimentaire, à lutter contre la pauvreté, l'exode rural, l'émigration des bras valides vers l'extérieur.

Il pourra constituer les prémices à l'aménagement de l'axe Yélimané Sandaré, rapprochant ainsi le cercle d'avantage de Bamako. Cela évitera de faire le grand détour et de gagner plus de 300 km.

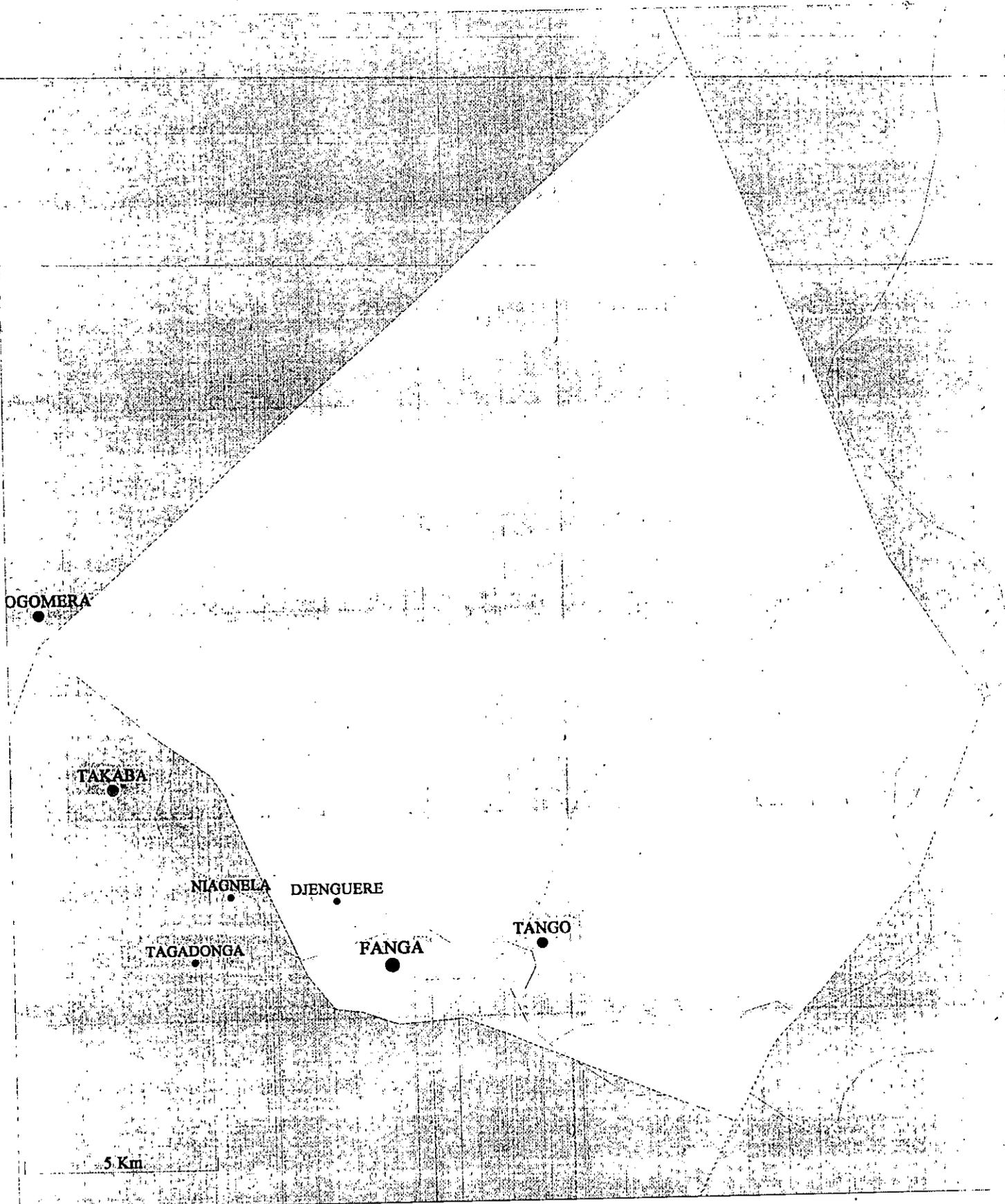
En tant que projet intercommunal, il viendra renforcer l'axe entre les deux communes, qui gèrent depuis avant la décentralisation un centre de santé communautaire en commun.

Pour tout contact :

- Mairie commune rurale de Fanga: Wakary DIAMBOU, Maire : tél :00223 76070471
- Mairie commune rurale de Soumpou: Maclré dit Baba FOFANA, Maire : tél : 00223 76315675

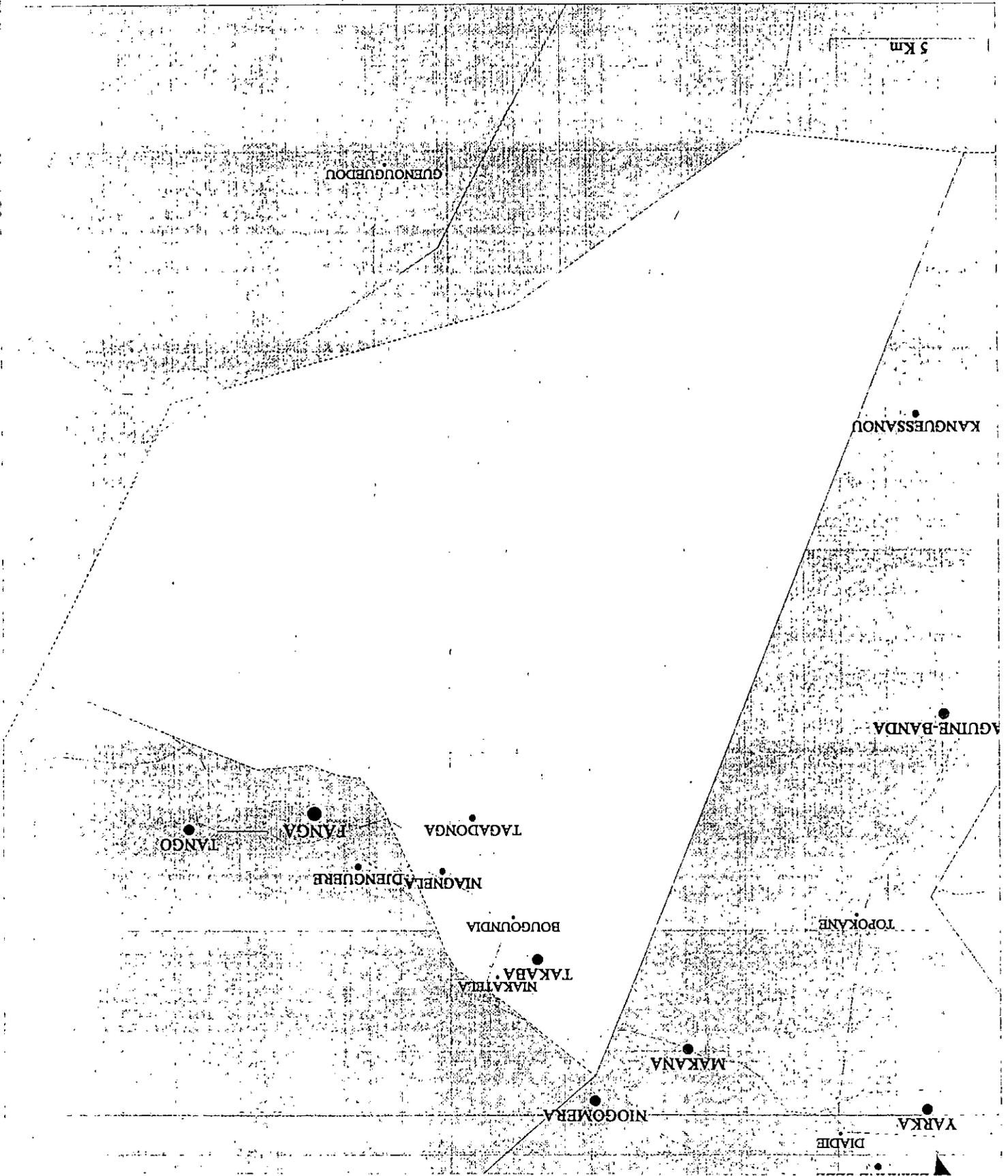
X ANNEXES

- Carte des deux communes
- Extrait carte IGN de la zone
- Plans et devis détaillé des ouvrages



- | | |
|------------------------|------------------------|
| □ Hab < 5000 | — Rivières temporaires |
| □ 5000 ≤ H < 10000 | — Routes nationales |
| □ 10000 ≤ H < 20000 | — Pistes entretenues |
| □ 20000 ≤ H | — Pistes praticables |
| ● 500 ≤ Pop < 1000 H | — Pistes saisonnières |
| ● 1000 ≤ Pop < 2500 H | — Voies ferrées |
| ● 2500 ≤ Pop < 5000 H | |
| ■ Lacs permanents | |
| ■ Lacs temporaires | |
| — Rivières permanentes | |

Commune : SOUMPOU / Cercle : YELIMANE / Région : KAVES



- Lacs temporaires
- Hab > 5000
- 5000 ≤ H < 10000
- 10000 ≤ H < 20000
- 20000 ≤ H
- 500 ≤ Pop < 1000 H
- 1000 ≤ Pop < 2500 H
- 2500 ≤ Pop < 5000 H
- 5000 H ≤ Pop
- Lacs permanents
- Rivières permanentes
- Rivières temporaires
- Routes nationales
- Pistes entretenues
- Pistes praticables
- Pistes saisonnières
- Voies ferrées



ORIGINAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE KAYES

CERCLE DE YELIMANE

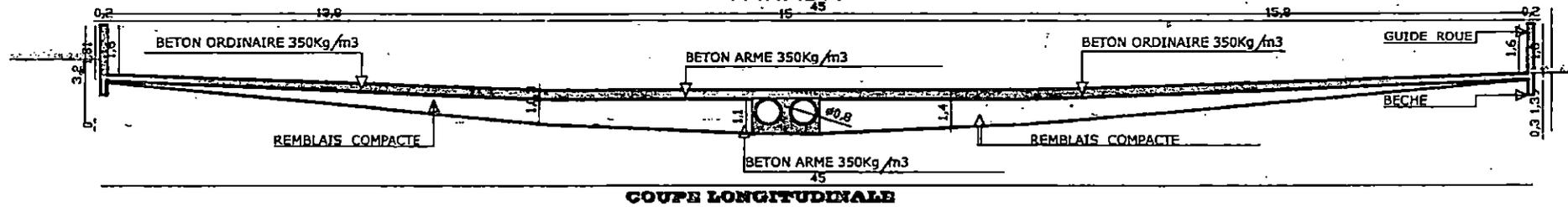
**PROJET D'ETUDE D'AMENAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION
DES OUVRAGES DE LA PISTE DES COMMUNES RULES DE FANGA
ET SOUMPOU (NIAKATELA - FANGA)**

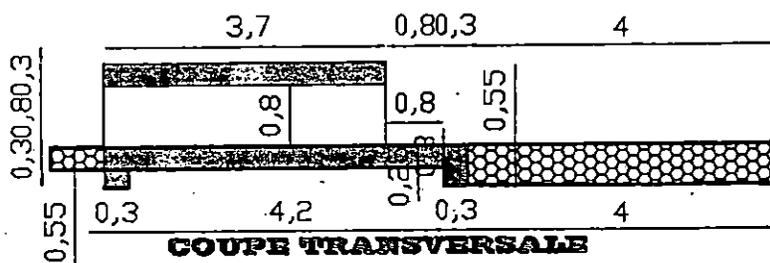
DEVIS ESTIMENTIF DES TRAVAUX

septembre 11

Email : konewapa@yahoo.fr

RADIER SUBMERSIBLE
SITE : ENTRE NIAKATELA ET
TAKABA





RADIER SUBMERSIBLE
 SITE : I ENTRE NIAKATELA ET
 TAKABA

**DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN RADIER SUBMERSIBLE
DANS LES COMMUNES RURALES DE FANGA ET SOUMPOU ,CERCLE DE YELIMANE**

DEVIS ESTIMATIF SITE 1 (ENTRE NIAKATELA ET TAKABA)

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	Montant total
0	INSTALLATION ET REPLI	FF	1	1 500 000	1 500 000
1	TERRASSEMENT				-
1.1	Deblai et Remblai compacte	m3	123,4	7 500	925 350
	Sous total 1				2 425 350
3	OUVRAGES				
3.1	Béton ordinaire por radier, bèches et muret dosé à 350KG/M3	m3	63,4	70 000	4 434 500
3.2	Béton armé dosé à 350KG/M3	m3	2,8	190 000	528 200
3.3	Pierre sèche	m3	15,3	35 000	535 500
3.4	Gabion (2 x 1)	m3	30,0	65 000	1 950 000
	Sous total 2				7 448 200
	TOTAL				9 873 550

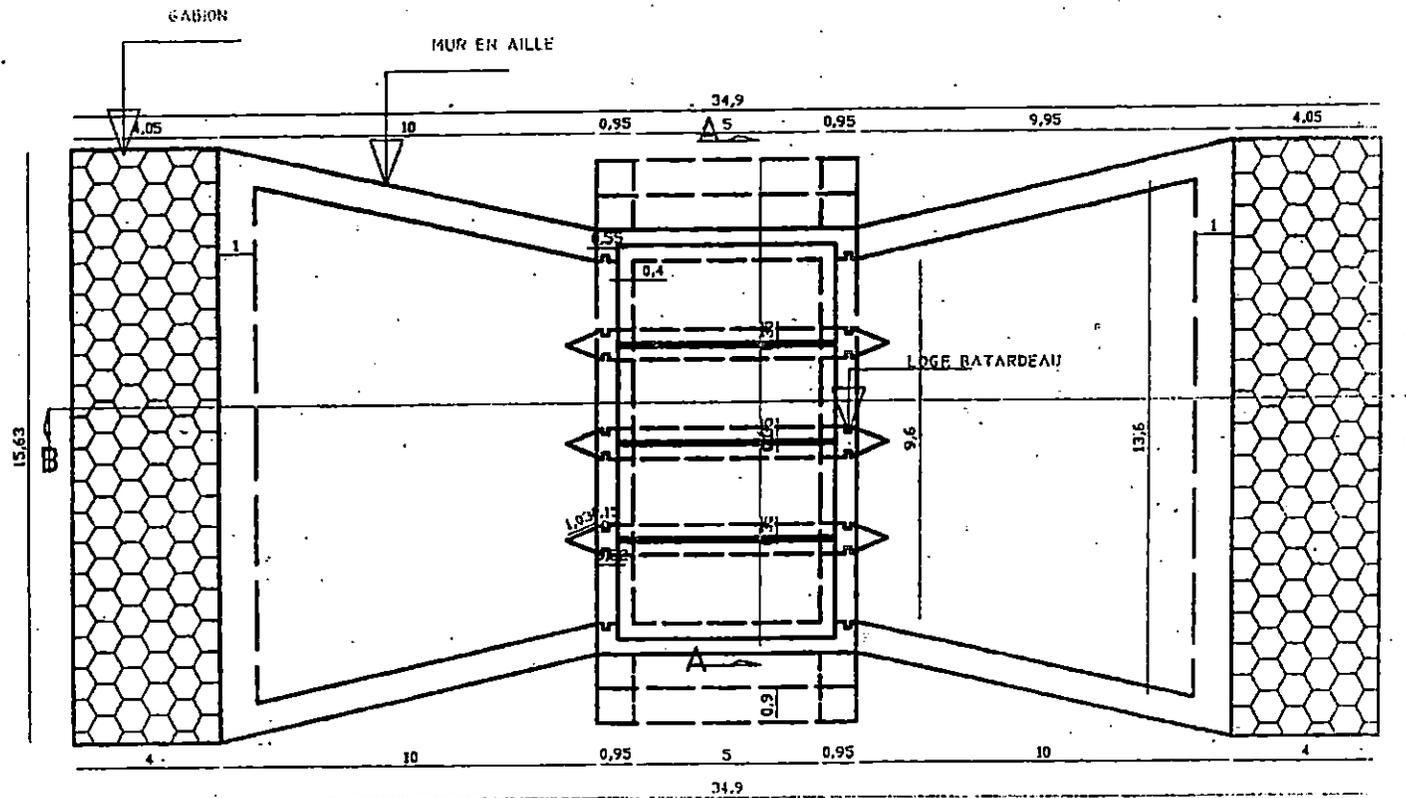
**PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN RADIER SUBMERCIBLE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET ET SOUMPOU CERCLE DE YELEMANE**

SITET (ENTRE NIAKATELA ET TAKABA)

SOURCE DE FOND	DESIGNATION	POUCENTAGE	MONTANT TOTAL Fcfa	SOUS-TOTAL Fcfa
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS	SITE I	10%	9 873 550	987 355
COMMUNAUTE VILLAGEOISE		5%	9 873 550	493 678
FINANCEMENT SOLLICITE		85%	9 873 550	8 392 518
TOTAL				9 873 550

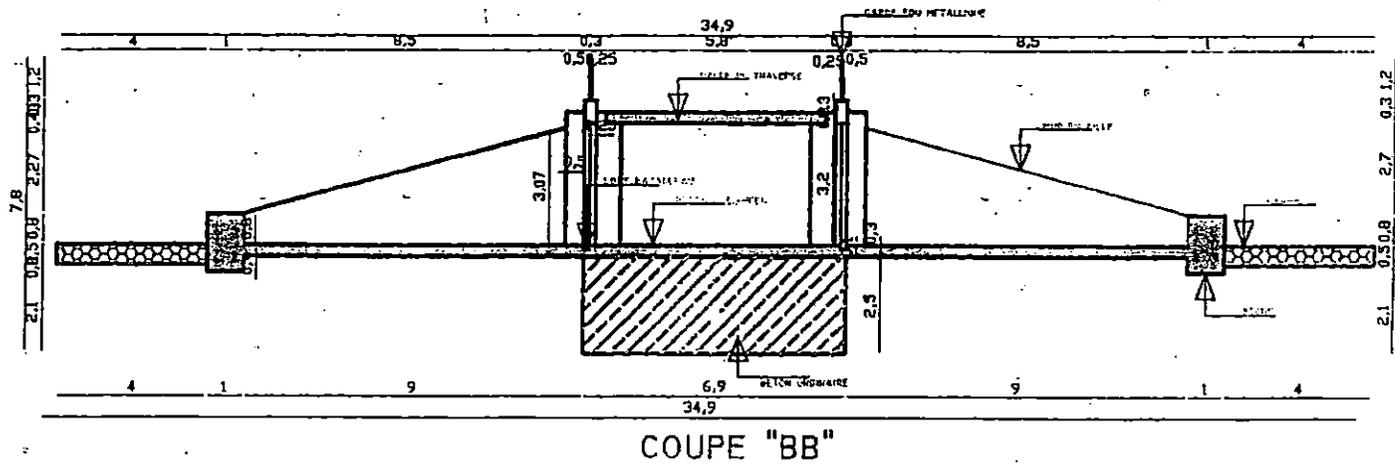
NB: Le cout de financement destiné à la communauté villageoise sera resobé au niveau de la main d'oeuvre c'est-à-dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels

PONT BARRAGE TYPE I
SITE:2 ENTRE TAKABA ET
NIAGNELA

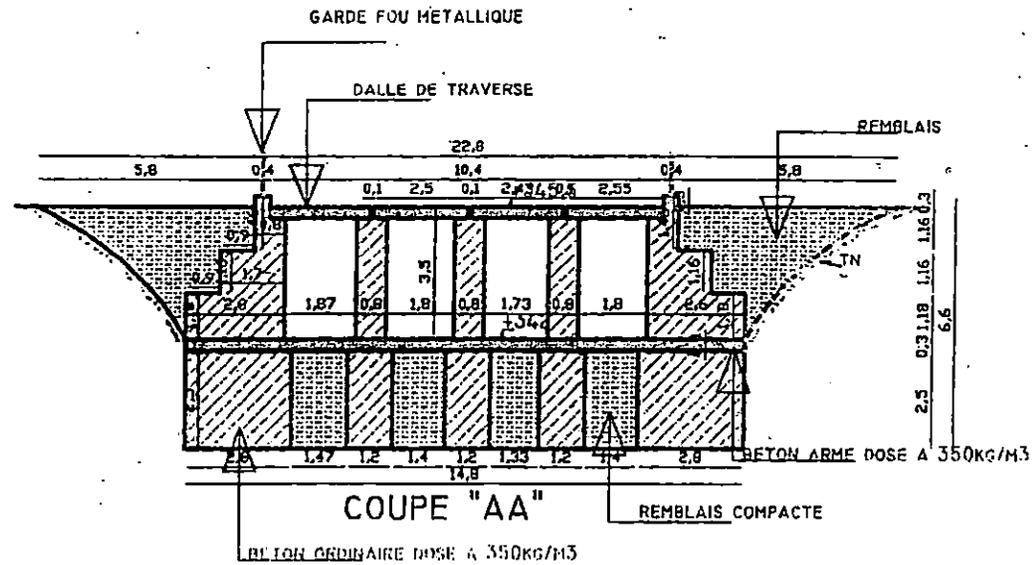


VUE EN PLAN

PONT BARRAGE TYPE I
 SITE:2 ENTRE TAKABA ET
 NIAGNELA



PONT BARRAGE TYPE I
 SITE:2 ENTRE TAKABA ET
 NIAGNELA



**DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE
DANS LES COMMUNES RURALES DE FANGA ET SOUMPOU , CERCLE DE YELIMANE**

DEVIS ESTIMATIF SITE 2 (ENTRE TAKABA ET NIAGNELA)

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	Montant total
0	INSTALLATION ET REPLI	FF	1	3 500 000	3 500 000
1	TERRASSEMENT				
1.1	Déblai et Remblai compacté	m3	1 272,7	7 500	9 545 250
	Sous total 1				13 045 250
3	OUVRAGES				
3.1	Béton ordinaire por radier, bèches et muruet dosé à 350KG/M3	m3	692,3	70 000	48 462 400
3.2	Maçonnerie de moellon dosée à 250KG/M3 Y compris bassin de dissipation	m3	740,4	45 000	33 319 800
3.2	Béton armé dosé à 350KG/M3	m3	15,6	190 000	2 964 000
3.3	Pierre sèche	m3	55,4	35 000	1 939 000
3.4	Gabion (2 x 1)	m3	52,8	65 000	3 432 000
3.5	Elément de batardeaux métallique	m3	84,0	45 000	3 780 000
3.6	Echelle de crue	ml	5,2	125 000	650 000
3.7	Garde fou métallique	ens	1,0	3 500 000	3 500 000
	Sous total 2				98 047 200
	TOTAL				111 092 450

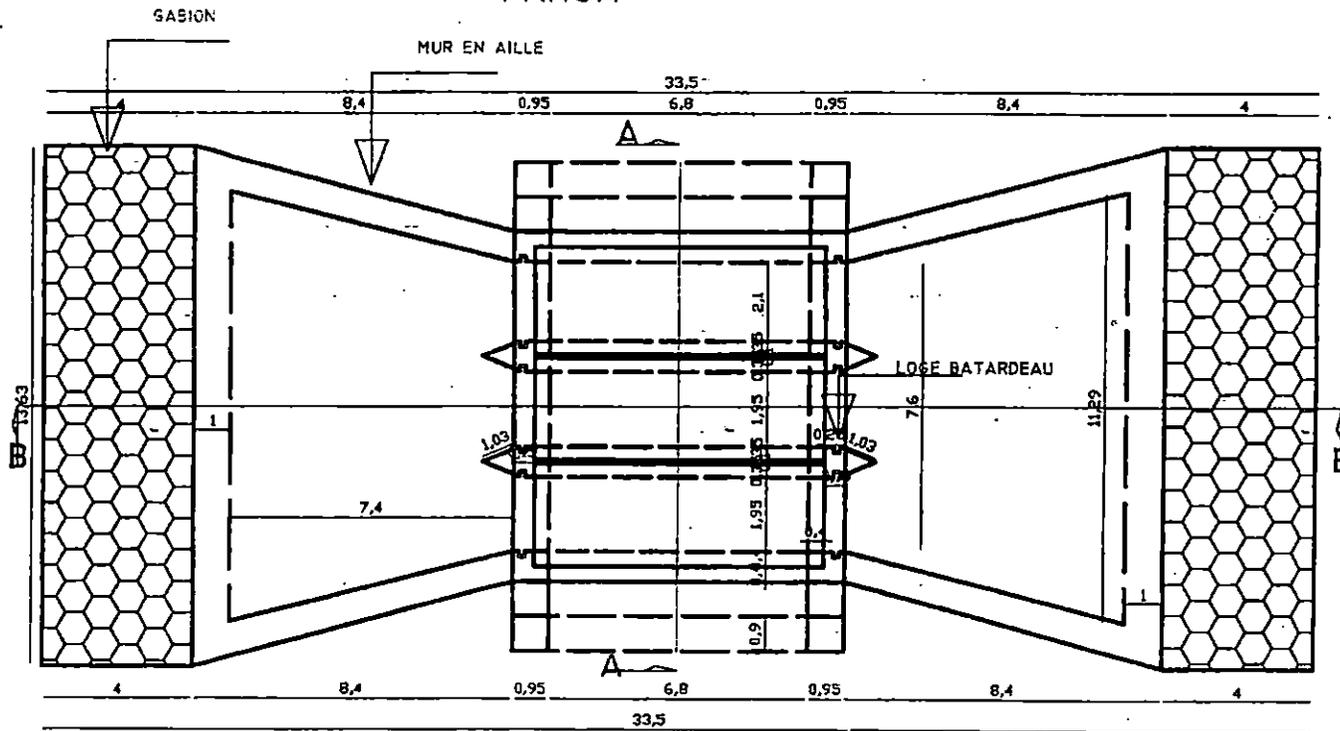
**PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN RADIER SUBMERCIBLE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET ET SOUMPOU CERCLE DE YELEMANE**

SITE II (ENTRE TAKABA ET NIAGNELA)

SOURCE DE FOND	DESIGNATION	POUCENTAGE	MONTANT TOTAL Fcfa	SOUS-TOTAL Fcfa
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS	SITE II	10%	111 092 450	11 109 245
COMMUNAUTE VILLAGEOISE		5%	111 092 450	5 554 623
FINANCEMENT SOLLICITE		85%	111 092 450	94 428 583
TOTAL		100%		111 092 450

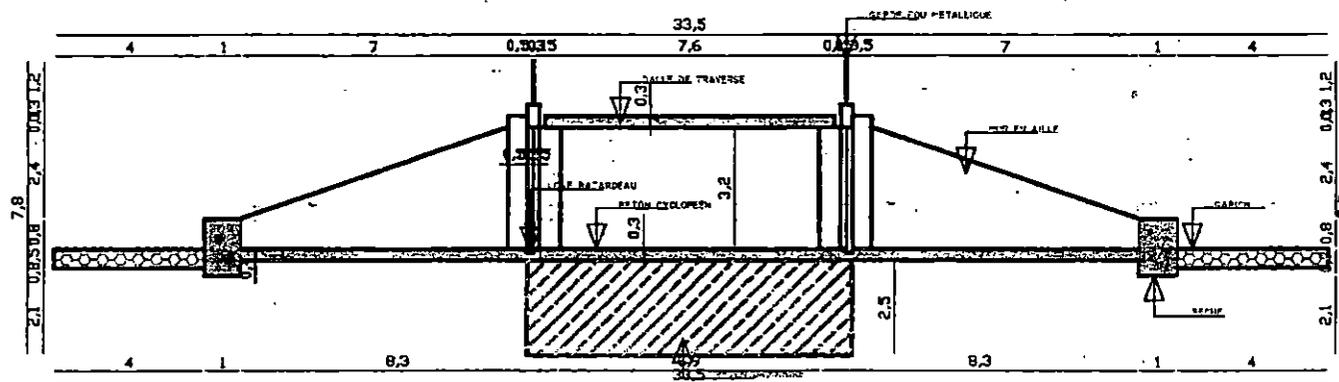
NB: Le cout de financement destiné à la communauté villageoise sera resobé au niveau de la main d'oeuvre c'est-à-dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels

PONT BARRAGE TYPE:3
 SITE 3 ENTRE NIAGNELA ET
 FANGA



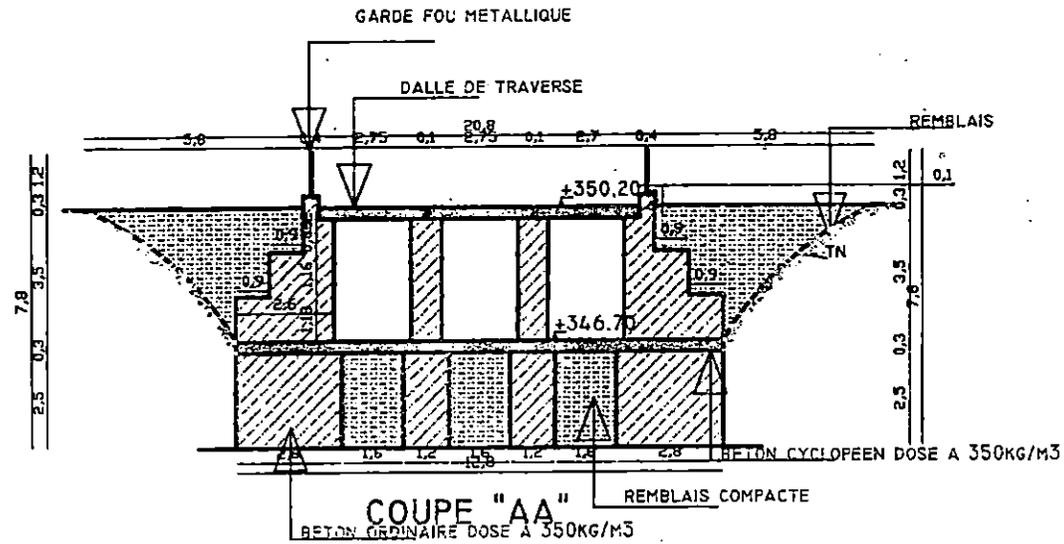
VUE EN PLAN

PONT BARRAGE TYPE:3
 SITE 3 ENTRE NIAGNELA ET
 FANGA



COUPE "BB"

PONT BARRAGE TYPE:3
 SITE 3 ENTRE NIAGNELA ET
 FANGA



**DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE
DANS LES COMMUNES RURALES DE FANGA ET SOUMPOU ,CERCLE DE YELIMANE**

DEVIS ESTIMATIF SITE 3 (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)

N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	Montant total
0	INSTALLATION ET REPLI	FF	1	2 500 000	2 500 000
1	TERRASSEMENT				
1.1	Déblai et Remblai compacté	m3	168,8	7 500	1 266 000
	Sous total 1				3 766 000
3	OUVRAGES				
3.1	Béton ordinaire por radier, bèches et muruet dosé à 350KG/M3	m3	519,2	70 000	36 346 800
3.2	Maçonnerie de moellon dosée à 250KG/M3 Y compris bassin de dissipation	m3	555,3	45 000	24 989 850
3.2	Béton armé dosé à 350KG/M3	m3	12,6	190 000	2 394 000
3.3	Pierre sèche	m3	20,5	35 000	717 500
3.4	Gabion (2 x 1)	m3	42,2	65 000	2 745 600
3.5	Elément de batardeaux métallique	m3	63,0	45 000	2 835 000
3.6	Echelle de crue	ml	3,7	125 000	462 500
3.7	Garde fou métallique	ens	1,0	2 800 000	2 800 000
	Sous total 2				73 291 250
	TOTAL				77 057 250

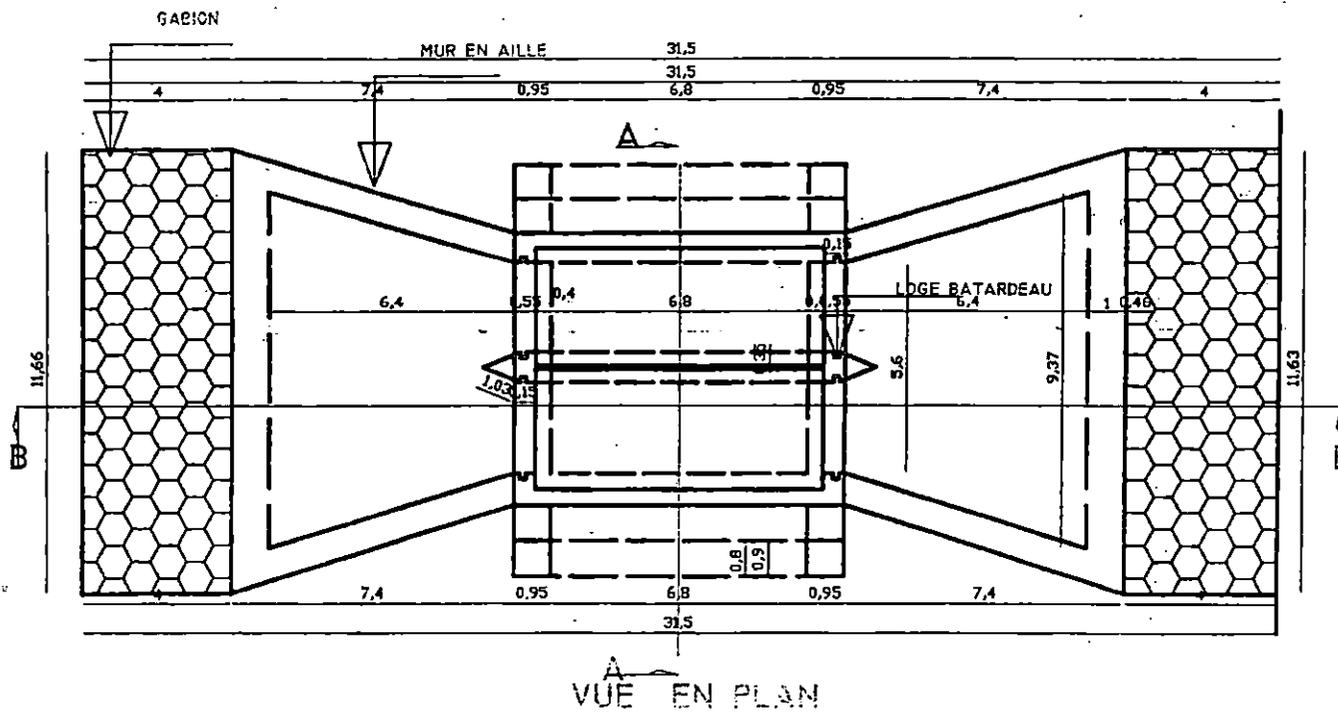
PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET DE SOUMPOU CERCLE DE YELIMANE

SITE III (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)

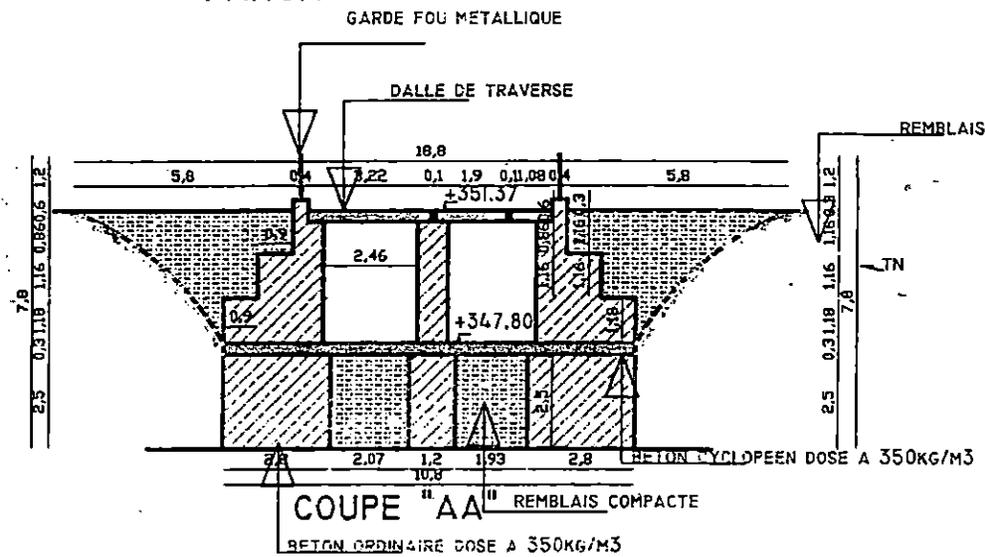
SOURCE DE FOND .	DESIGNATION	POURCENTAGE	MONTANT TOTAL Fcfa	SOUS-TOTAL Fcfa
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS	SITE III	10%	77 057 250	7 705 725
COMMUNAUTE VILLAGEOISE		5%		3 852 863
FINANCEMENT SOLICITE		85%		65 498 663
TOTAL		100%		77 057 250

NB : le coût de financement destiné à la communauté villageoise sera résorbé au niveau de la main d'œuvre, c'est à dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels

PONT BARRAGE TYPE:2
 SITE :4 ENTRE NIAGNELA ET
 FANGA



PONT BARRAGE TYPE:2
 SITE :4 ENTRE NIAGNELA ET
 FANGA



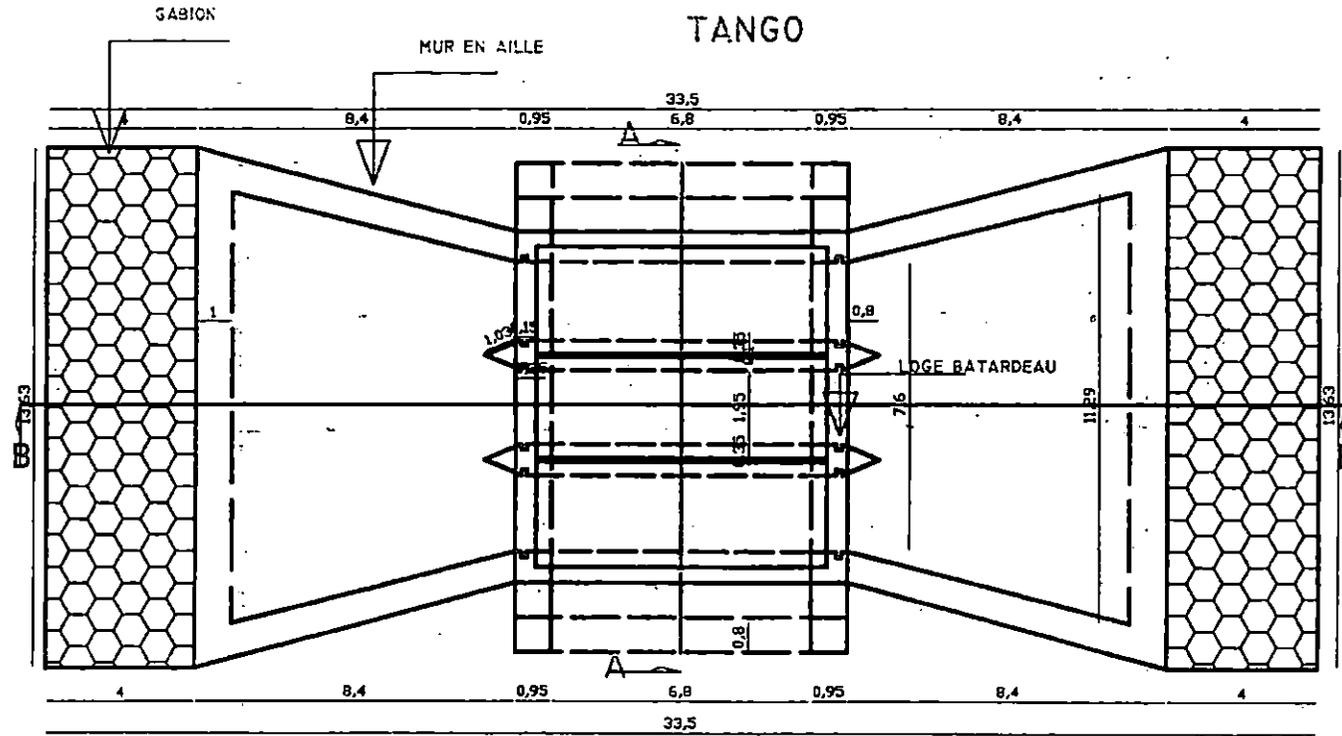
PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET DE SOUMPOU CERCLE DE YELIMANE

SITE IV (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)

SOURCE DE FOND	DESIGNATION	POURCENTAGE	MONTANT TOTAL Fcfa	SOUS-TOTAL Fcfa
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS	SITE IV	10%	39 846 700	3 984 670
COMMUNAUTE VILLAGEOISE		5%	39 846 700	1 992 335
FINANCEMENT SOLICITE		85%	39 846 700	33 869 695
TOTAL		100%		39 846 700

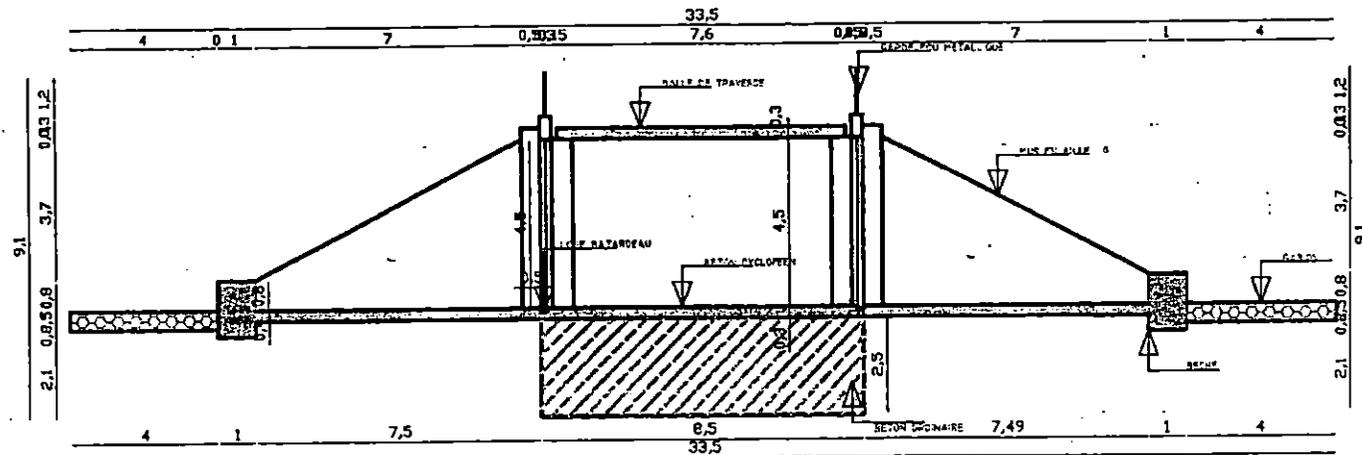
NB : le coût de financement destiné à la communauté villageoise sera résorbé au niveau de la main d'œuvre, c'est à dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels

PONT BARRAGE TYPE:4
 SITE 5 ENTRE FANGA ET
 TANGO



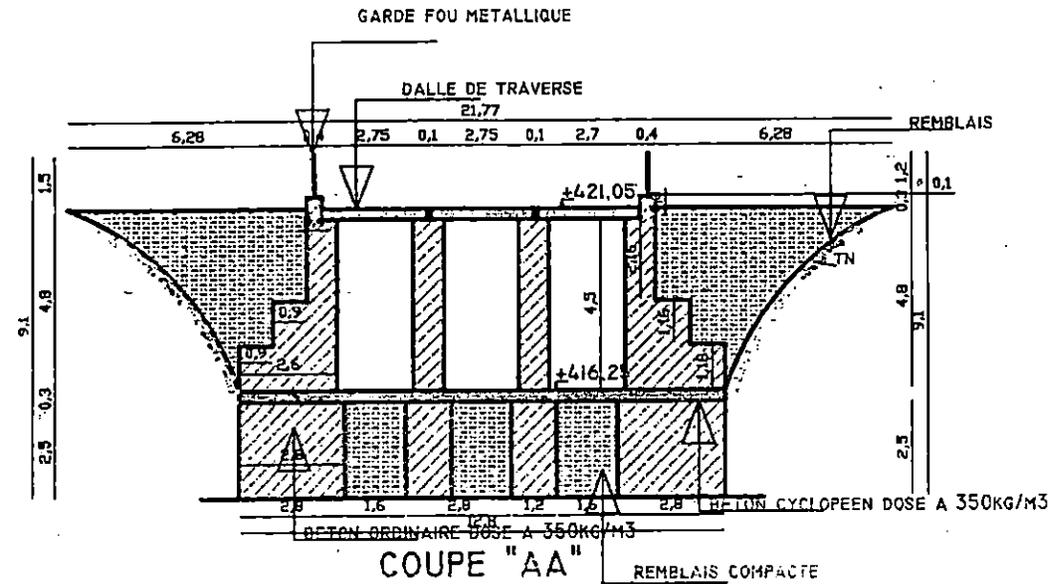
VUE EN PLAN

PONT BARRAGE TYPE:4
 SITE 5 ENTRE FANGA ET
 TANGO



COUPE "BB"

PONT BARRAGE TYPE:4
 SITE 5 ENTRE FANGA ET
 TANGO



DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE
DANS LES COMMUNES RURALES DE FANGA ET SOUMPOU, CERCLE DE YELIMANE

DEVIS ESTIMATIF SITE 5 (ENTRE FANGA ET TANGO)

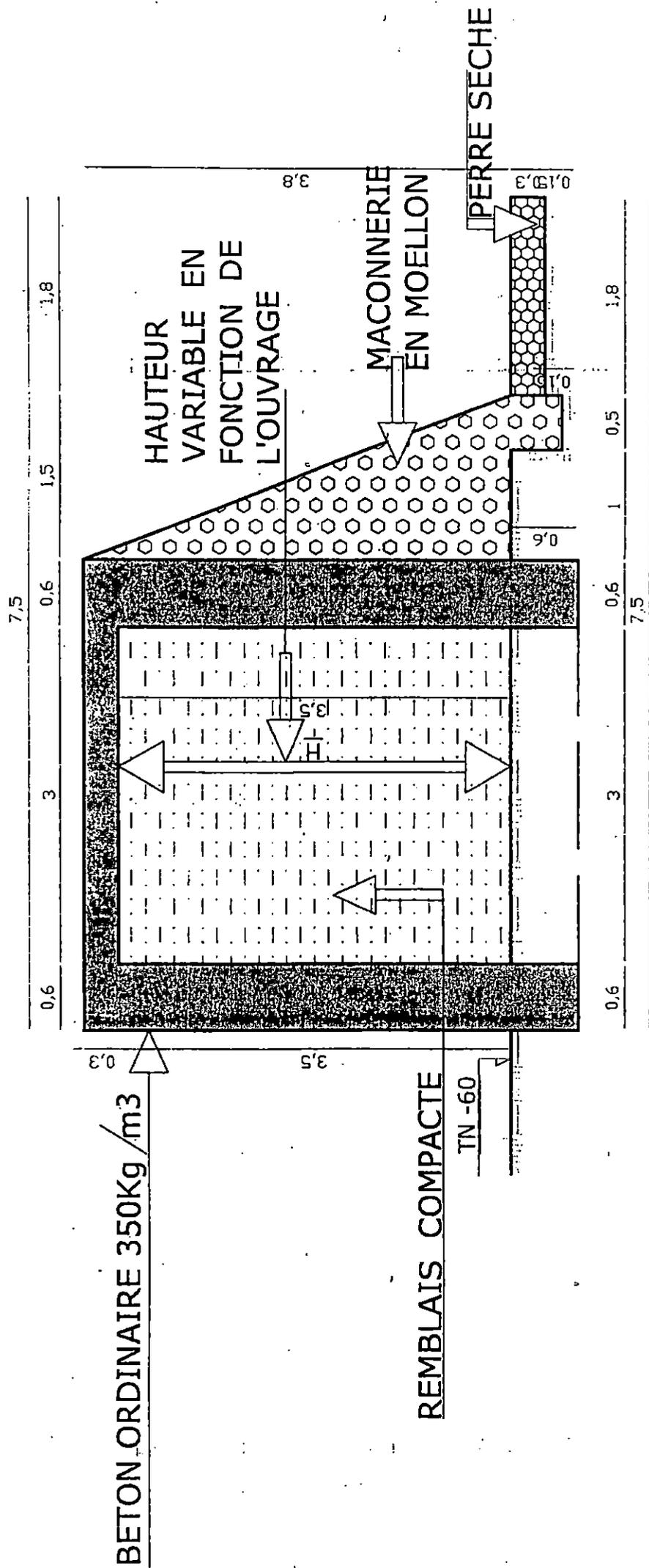
N°	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire	Montant total
0	INSTALLATION ET REPLI	FF	1	2 500 000	2 500 000
1	TERRASSEMENT				
1.1	Déblai et remblai compacté	M3	168,8	7500	1 266 000
-	Sous total 1				3 766 000
3	OUVRAGES				
3.1	Béton ordinaire pour radier, bêche et muret dosé à 350KG/m3	M3	519,2	70 000	36 346 800
3.2	Maçonnerie de moellons dosée à 250 kg/m3 y compris bassin de dissipation	M3	555,3	45 000	24 989 850
3.3	Béton armé dosé à 350 kg/m3	M3	12,6	190 000	2 394 000
3.4	Pierre sèche	M3	20,5	35 000	717 500
3.5	Gabion (2X1)	M3	42,2	65 000	2 745 600
3.6	Eléments de batard'eaux métalliques	M3	63,0	45 000	2 835 000
3.7	Echelle de crue	ML	3,7	125 000	462 500
3.8	Garde fou métallique	ens	1	2 800 000	2 800 000
	Sous total 2				73 292 250
	TOTAL				77 057 250

**PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN RADIER SUBMERCIBLE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET ET SOUMPOU CERCLE DE YELEMANE**

SITE V (ENTRE FANGA ET TANGO)

SOURCE DE FOND	DESIGNATION	POUCENTAGE	MONTANT TOTAL Fcfa	SOUS-TOTAL Fcfa
ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS	SITE V	10%	77 057 250	7 705 725
COMMUNAUTE VILLAGEOISE		5%	77 057 250	3 852 863
FINANCEMENT SOLLICITE		85%	77 057 250	65 498 663
TOTAL				77 057 250

NB: Le cout de financement destiné à la communauté villageoise sera resobé au niveau de la main d'oeuvre c'est-à-dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels



DETAIL DE LA DIGUE DE PROTECTION DES
 DIFFERENTS PONTS BARRAGES

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET DE SOUMPOU CERCLE DE YELIMANE

RECAPITULATIF FINANCEMENT SOLLICITE

SITE	MONTANT TOTAL Fcfa	POURCENTAGE	SOUS -TOTAL
SITE I (ENTRE NIAKATELA ET TKABA)	9 873 550	85%	8 392 518
SITE II (ENTRE TAKABA ET NIAGNELA)	111 092 450	85%	94 428 583
SITE III (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	77 057 250	85%	65 498 663
SITE IV (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	39 846 700	85%	33 869 695
SITE V (ENTRE FNAGA ET TANGO)	77 057 250	85%	65 498 663
TOTAL			267 688 120

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET DE SOUMPOU CERCLE DE YELIMANE

RECAPITULATIF COMMUNAUTE VILLGEOISE

SITE	MONTANT TOTAL Fcfa	POURCENTAGE	SOUS -TOTAL
SITE I (ENTRE NIAKATELA ET TKABA)	9 873 550	5%	493 678
SITE II (ENTRE TAKABA ET NIAGNELA)	111 092 450	5%	5 554 623
SITE III (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	77 057 250	5%	3 852 863
SITE IV (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	39 846 700	5%	1 992 335
SITE V (ENTRE FNAGA ET TANGO)	77 057 250	5%	3 852 863
TOTAL			15 746 360

NB : le coût de financement destiné à la communauté villageoise sera résorbé au niveau de la main d'œuvre, c'est à dire apport de sable et de gravier, creusage et d'autres travaux manuels

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT BARRAGE DANS LES
COMMUNES RURALES DE FANGA ET DE SOUMPOU CERCLE DE YELIMANE

RECAPITULATIF ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS

SITE	MONTANT TOTAL Fcfa	POURCENTAGE	SOUS -TOTAL
SITE I (ENTRE NIAKATELA ET TKABA)	9 873 550	10%	987 355
SITE II (ENTRE TAKABA ET NIAGNELA)	111 092 450	10%	11 109 245
SITE III (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	77 057 250	10%	7 705 725
SITE IV (ENTRE NIAGNELA ET FANGA)	39 846 700	10%	3 984 670
SITE V (ENTRE FNAGA ET TANGO)	77 057 250	10%	7 705 725
TOTAL			31 492 720

RECAPITILATIF

N°	Désignation	Montant total
1	DEVIS ESTIMATIF SITE 1	9 873 550
2	DEVIS ESTIMATIF SITE 2	111 092 450
3	DEVIS ESTIMATIF SITE 3	77 057 250
4	DEVIS ESTIMATIF SITE 4	39 846 700
5	DEVIS ESTIMATIF SITE 5	77 057 250
	TOTAL GENERAL	314 927 200

RAPPORT D'AMENAGEMENT DES COMMUNES RURALES DE SOUNPOU ET FANGA

1) Introduction :

les communes rurales de Fanga et Soumpou se trouvent respectivement à 15 et 25 km du chef lieu du cercle avec une population en majorité constituée de Soninkés et estimé respectivement à peu près de 9000 et 4500 habitants. Dans le cadre de la décentralisation du cercle de Yelimané et d'autres localités connaissent des problèmes de communications liés à l'inaccessibilité des zones pendant la saison des pluies à travers la succession des cours sur le long des axes reliant les villages et chefs lieu du cercle. Ceci rend le trafic difficile si non quasi impossible pendant la saison des pluies :

- l'approvisionnement des populations des produits en denrée ;
- Le problème d'évacuation sanitaire ;
- Le disfonctionnement dans les services des Mairies ;
- L'augmentation des prix des denrées et le coût de transport et des biens.

L'aménagement constitue la principale priorité des autorités communales de Soumpou et Fanga. Compte tenu de l'importance agricole de la zone, le présent projet d'aménagement revêt un double aspect ; il s'agit :

- d'une part d'assurer la fluidité du transport en toute saison ;
- d'autre part favoriser la création de stock d'eau, pouvant être utilisé pour le maraîchage et d'autres besoins domestiques.

A cet effet, le choix est porté sur la réalisation d'un radier submersible et quatre ponts barrages.

2) Présentation des ouvrages :

a) Le radier submersible de site 1 est situé sur la rivière de Wahiro, qui est localisable par les coordonnées géographiques suivantes :

.15°03'13.2'' latitude Nord

.10°28'16.9'' latitude Ouest

b) Le pont barrage de site 2 est situé sur la rivière de Diambaboubou -Laké qui est localisable par les coordonnées géographiques suivantes :

.15°01'53.0'' 2'' latitude Nord

.10°28'04.6'' latitude Ouest

c) Le pont barrage de site 3 est situé sur la rivière de Djiguillou qui est localisable par les coordonnées géographiques suivantes :

.15°00'50.4'' latitude Nord

.10°26'28.4'' latitude Ouest

d) Le pont barrage de site 4 est situé sur la rivière de thiampatto qui est localisable par les coordonnées géographiques suivantes :

.15°00'20.0'' latitude Nord

.10°26'29.3'' latitude Ouest

e) Le pont barrage de site 5 est situé sur la rivière de Toumboura qui est localisable par les coordonnées géographiques suivantes :

.15°00'10.3'' latitude Nord

.10°24'26.2'' latitude Ouest

Conclusion :

Le but de l'aménagement permettra :

D'assurer le désenclavement intérieur et extérieur des communes bénéficiaires

Le développement de maraîchage

D'assurer les besoin domestiques (lessives, vaisselles etc.) ;

L'abréviation des animaux

Recharge la nappe phréatique

Et en fin la restauration d'un écosystème favorable à la faune et à la flore.

Elaboré par le Directeur général « Survey- Topo »

Directeur général

Abdoulaye Kané
Ingénieur topographe



Kayès le 13-09- 2011